

Qui sommes-nous ?

L'Association Alternative fouesnantaïse a pour objet d'accompagner et de soutenir l'action des élus de la liste Alternative Fouesnant au conseil municipal de Fouesnant et à la CCPF, d'enrichir et d'actualiser le programme d'Alternative Fouesnant, de promouvoir sur son territoire une politique citoyenne, écologique, solidaire et démocratique.

Futur cinéma : absence de budget prévisionnel

Qui se souvient du projet de cinéma sur l'ancien Super U (2012) ? Abandonné ! L'idée d'une implantation sur la zone de Kerelo en 2015 et d'un bowling ? Abandonné ! Et récemment, le rapprochement avec l'enseigne Cinéville ? Abandonné ! Leur point commun ? Les promoteurs ont jeté l'éponge, faute d'espoir de rentabilité. Alors, en Novembre 2020, la majorité s'est lancée dans une étude de marché pour créer un cinéma municipal. Malgré la proximité de plusieurs salles à moins de 20 minutes, le rapport concluait à la faisabilité d'un cinéma offrant entre 350 et 490 places avec **une fréquentation attendue de 80 000 entrées par an, soit 220 places payantes par jour !!!**

Le projet de la majorité, au lieu-dit Ker Elo, exposé en conseil municipal le 9 février 2023, prévoit 3 salles de projection (pour 450 fauteuils), mais aussi un espace pour une restauration rapide. L'investissement devait être initialement de 3.2 millions, aujourd'hui nous sommes à plus de 6 millions d'euros, financés par un nouvel emprunt. Cet équipement viendra en concurrence directe du cinéma de Bénodet, déjà déficitaire. Où est l'esprit solidaire au sein de la CCPF ?

Malgré nos demandes répétées, nous attendons toujours le **budget prévisionnel de fonctionnement et le coût global de l'opération.**

Agrocampus : toujours beaucoup de questions !



Entre 2017 et 2020, la mairie de Fouesnant a acheté le bâtiment de l'Agrocampus et les parcelles qui l'entourent pour **un montant total de 2,4 millions d'euros (+ frais financiers liés aux emprunts) pour un projet touristique qui ne relève pas de sa compétence, mais de la CCPF.**

Un tel investissement était une prise de risque importante. Aujourd'hui, la revente se fait **sans appel à projet** pour 2,8 millions à Keranoh, société de conseil auprès d'investisseurs immobiliers. Le prix de vente se base sur des **estimations obsolètes du service des Domaines**. Les parcelles 385 et 388, nommées « villa Parker » achetées 292 000 € en 2017, sont revendues 280 000 €.

Le prix de vente ne prend en compte ni les frais liés aux emprunts, renégociés, toujours pas remboursés, dont les taux s'envolent, ni les frais de démolition d'une habitation, ni les frais d'entretien du bâtiment, et surtout pas la hausse du prix de l'immobilier.

La collectivité peut librement acheter et vendre des parcelles sans aucune mise en concurrence. Cependant, sans consultation citoyenne, sans appel à projet et avec des évaluations des Domaines qui semblent incontestablement dans une fourchette basse, la majorité pourrait craindre d'être soupçonnée de visées clientélistes à l'achat et à la vente. M. GOSSET et Mme POLAILLON, société Kéranoh, auraient présenté spontanément leur projet d'hôtel 4* avec spa et piscine d'eau de mer à la majorité, avant de le présenter à l'ensemble des élus. Est-ce le projet de la société Kéranoh ou de la majorité ?

La fonction de portage foncier ne peut être prise par une commune que dans l'intérêt général : un hôtel de luxe privé 4* remplit-il cette condition ?

La majorité s'est engagée à piétonner la fin du chemin creux pour ne pas troubler la quiétude des futurs résidents et **financer une « déviation »** pour les voitures vers la route des dunes par la parcelle 108. Où est l'intérêt général dans la réalisation de ces travaux ?

Un projet démesuré ?

La réussite commerciale de ce projet, dont le coût initial était estimé à **18 millions d'euros**, est loin d'être assurée. Dans l'acte de vente, l'acheteur s'engage pour 5 ans de mise en exploitation d'un hôtel. Une clause anticipe l'échec et permet à l'acheteur de transformer les chambres en studios meublés avec vue sur mer. Serait-ce le but final recherché ? Une telle activité apporterait-elle alors un dynamisme à Beg-Meil sur l'année ? Pense-t-on vraiment retrouver le lustre d'antan avec ce projet, alors que tous les hôtels historiques de Beg-Meil ont déjà fermé pour être remplacés par des résidences, souvent locatives ?

Le contribuable fouesnantaïse ne doit pas mettre la main à la poche et n'a pas vocation à réduire le coût de ce projet monté pour des investisseurs fortunés.

Nous proposons que la mairie présente ce projet à l'ensemble de la population qui s'étonne du manque d'information et de concertation.

Nos bâtiments publics sont-ils des passoires thermiques ?



Depuis la loi Grenelle de 2008, les DPE (Diagnostics de Performance Énergétique) sont obligatoires et doivent être affichés pour tout bâtiment d'une **surface supérieure à 250 m²** qui accueille un **établissement recevant du public (ERP) de la 1^{ère} à la 4^e catégorie**. Concrètement, les écoles, la mairie, l'Archipel...

Le DPE permet d'identifier les passoires énergétiques, et de programmer les travaux pour réduire les consommations.

La majorité avait concédé en conseil municipal qu'elle ne disposait pas de DPE récents et mis à jour. Lors du dernier conseil de décembre 2023, l'adjointe aux travaux nous a annoncé que les DPE étaient enfin réalisés, sans pour autant nous les transmettre. L'affichage à l'entrée des bâtiments reste inexistant. Les communes doivent pourtant faire preuve d'exemplarité et la rénovation de l'école de Kérougué aurait dû être le symbole de cette volonté. Mais un coup de peinture ne suffit pas à respecter cet objectif et démontre que derrière les discours, les actes ne suivent pas.

Nous redemandons la transmission des DPE, qu'ils soient affichés, accompagnés d'un plan d'action avec une hiérarchisation. Le surcoût sera compensé par la baisse des coûts de fonctionnement.



Érosion du trait de côte absente en pays fouesnantais ?

Les dernières tempêtes ont démontré la vulnérabilité de notre territoire au risque de submersion et l'érosion importante (Cleut Rouz, Cap Coz) ne peut plus être niée. Dès 2007, des études financées par la commune demandaient l'arrêt des constructions, notamment sur Moustierlin. A Fouesnant, la majorité a toujours nié le danger et le maire a rappelé que « l'Homme avait toujours dominé la Nature, et qu'il en serait toujours ainsi ».

Dans cette logique, la majorité a tenté de rejeter le plan de prévention des risques et obtenu certains assouplissements. Elle a délivré des permis, annulés par le tribunal administratif. Où sont passés les pieux de Cleut Rouz ? Où sont les études du suivi du trait de côte promises depuis 2014 ? Combien de réunions d'information pourtant obligatoires tous les 2 ans ont été organisées ? Combien d'exercices d'évacuation ou d'alerte associant la population, réalisés ?

Récemment, la commune de Fouesnant a refusé de s'inscrire sur une liste de communes vulnérables à l'érosion côtière, tout comme La Forêt-Fouesnant ou Bénodet. Pourtant cela offrait la possibilité d'obtenir un accompagnement des services de l'État pour une expertise des risques, des financements publics pour l'établissement de nouvelles cartes de prévention des risques littoraux à l'horizon de 30 ans et de 100 ans.

La majorité semble vouloir minimiser les risques encourus et refuser les nouvelles contraintes d'urbanisme qui en découlent en contrepartie. Notamment des interdictions de construire dans les zones les plus exposées...

Il est urgent d'informer et de prendre en compte l'érosion du trait de côte.

Transport collectif : pourquoi tant d'inertie en pays fouesnantais

La compétence des transports collectifs qui revient en partie à la communauté de communes embarrassé son président, Roger Le Goff. En Février 2021, la CCPF prend la compétence AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités). En Septembre 2022, une convention est signée entre la CCPF et la région Bretagne où la CCPF s'engage à réaliser un plan de mobilité simplifié (PDMs) « afin de rendre plus efficaces les services de mobilité sur son territoire et répondre aux enjeux du changement climatique ». Depuis nous restons dans l'attente de sa réalisation.

Le PCAET (Plan Climat Air Energie), présenté en Avril 2022 avec plusieurs années de retard par la CCPF, encourageait à développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle, principale responsable des émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, le président de la CCPF martèle que le territoire ne se prête pas forcément à la mise en place de transports collectifs, qu'il est préférable d'y développer le covoiturage, bien plus intéressant pour limiter le nombre de voitures. C'est encore le choix de la facilité.

La population reste dans l'attente de transports collectifs de proximité réguliers entre les communes de la CCPF d'une part, mais aussi à l'intérieur de la commune de Fouesnant, très étalée, où il est difficile, pour les personnes de tous âges, de se rendre au quotidien vers le bourg et ses services, ses activités sportives et culturelles, ou vers les marchés hebdomadaires.

À Fouesnant, la majorité s'appuie uniquement sur le bénévolat développé au sein de l'association l'ADS7, dont les trois véhicules appartiennent à la communauté de communes. L'investissement de ses bénévoles ne peut être nié, mais ils organisent des déplacements de loisirs à destination des personnes isolées et non des déplacements réguliers. C'est un service mais celui-ci ne pallie en rien l'absence de proposition de la collectivité.

Prenons deux exemples inspirants. La CCKB (communauté de communes Kreiz Breizh) tout d'abord en centre Bretagne. Elle propose depuis 2006 un service de transport rural à la demande (TRAD) quatre jours par semaine, en partenariat avec les transports locaux et la centrale de mobilité du Conseil Régional de Bretagne. Autre exemple plus ambitieux encore. La communauté de communes de Pontivy propose depuis 2013, un transport à la demande intercommunal appelé « MooviTAD ». Il s'agit d'un service de transport collectif fonctionnant 5 jours par semaine, sur réservation, et qui dessert les 24 communes du territoire !

Certaines communautés de communes n'ont donc pas attendu d'avoir la compétence AOM pour développer les transports collectifs sur leur territoire. Certaines d'entre elles ont fait le choix très tôt d'organiser des services et actions de qualité en faveur de la mobilité. **En niant le besoin de transport collectif pour sa population, la présidence actuelle de la CCPF retarde encore la venue de propositions satisfaisantes pour ses administrés. Une politique volontaire et ambitieuse de la communauté de communes permettrait d'initier des solutions pérennes !**



Eau Potable et assainissement : un service devenu très cher



Dès 2006, le législateur a encouragé les maires à établir des Schémas Directeur d'Eau Potable. L'objectif : connaître l'état des réseaux et programmer les travaux nécessaires à leur entretien ou renouvellement. Cette demande a régulièrement été portée par Fouen En Avant et aujourd'hui Alternative Fouesnant. Le dernier conseil communautaire de novembre 2023 a validé son lancement. ENFIN !

Alors pourquoi avoir tant attendu ?

1/ la mise en place de périmètres de protection des captages et forages s'impose. Ils visent à préserver la ressource en eau des risques de pollution et limitent donc l'artificialisation des sols. A Fouesnant, de nombreux projets immobiliers ont fleuri dans ces secteurs pourtant protégés.

2/ l'entretien et le renouvellement des réseaux doivent faire l'objet d'une programmation et d'une évaluation des coûts. Dans les faits, la collectivité n'a pas une connaissance de l'année de pose, et des canalisations vétustes dépassent les 60 ans d'utilisation. Ceci explique les casses récurrentes, réparées en urgence et qui font grimper le prix puisqu'il n'y a pas d'appel d'offre.

3/ les élus ont retardé ces investissements et préféré investir dans des équipements plus visibles : agrandissement de mairie, salles de sport...

4/ l'anticipation des besoins futurs doit être prise en compte. L'été, la CCPF doit importer l'eau par le biais du syndicat de l'Aulne. Nous ne sommes pas autonomes, c'est aussi le prix du sur-tourisme.

Autre point, la capacité de la station de traitements des eaux usées de Penfalut a été portée à 55 000 équivalent/habitants pour plus de 12 millions d'euros. Le préfet avait validé le projet en zone de submersion marine à la condition de réparer les réseaux d'eaux usées. En effet, 89 % d'eaux parasites issues de la perméabilité du réseau surchargeaient la station.

Cette dernière action n'était pas prioritaire. Pourtant, elle nous aurait évité un tel investissement.

Pour conclure, les élus de la CCPF ont voté une nouvelle augmentation des tarifs, sauf notre représentant. Le président s'obstine à continuer les recherches en eau, plutôt que de travailler sur la protection de la ressource, sur les économies d'eau. **Nous proposons la mise en place d'un tarif progressif et l'étude de faisabilité d'une régie communautaire.**

Surtaxe sur les résidences secondaires. Pourquoi hésiter ?

Depuis Août dernier, Fouesnant fait partie de la quarantaine de communes finistériennes qui peut voter une majoration allant de 5 à 60 % de la PART COMMUNALE de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Cette surtaxe a été instaurée pour lutter contre la multiplication des locations saisonnières et remettre sur le marché des biens en location annuelle.

Face à la crise du logement, cette solution nous paraît aujourd'hui opportune.

Le président du Finistère, Maël de Calan, soutenu par la majorité municipale, juge impératif d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et d'affecter cette nouvelle recette à l'effort de construction de logement sociaux destinés aux Finistériens.

Une augmentation de 60 % de la part communale aurait pu dégager, selon nos calculs, une recette avoisinant 1 million d'euros. « Calculs fantaisistes » selon Roger Le Goff. Cette estimation s'appuie sur la base d'une augmentation maximale et les données financières. Le bénéfice aurait permis, de financer la construction de logements sociaux dont le territoire, nous le rappelons, reste largement déficitaire, ou d'engager des travaux d'isolation dans les bâtiments municipaux comme les écoles.

Pour une application dans leur budget à compter du 1^{er} janvier 2024, les communes avaient jusqu'au 1^{er} Octobre 2023 pour voter une délibération. La majorité n'a pas fait ce choix. Depuis mars dernier, elle dit réfléchir à cette surtaxe, mais manquerait d'éléments pour prendre sa décision !?

On ne peut pas en même temps se plaindre de l'insuffisance de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'État et refuser une source de revenus supplémentaires.

Urbanisme : pour un développement harmonieux

Nous constatons depuis plusieurs années une urbanisation galopante. L'extension démesurée du siège de la CCPF dont le budget initial estimé était de 6 millions d'euros, en est l'image parfaite. Le PLU en cours d'élaboration a pourtant pour ligne directrice annoncée « un urbanisme maîtrisé et des enjeux de développement durable ».

Les grands textes protecteurs sont la cible du maire de Fouesnant, Roger Le Goff. Prétextant que la Loi Littoral est un frein au développement économique de son fief, il veut la détricoter. L'argument est fallacieux. Fouesnant est attractif et se porte bien. Il est vrai que, face à la pression immobilière et la montée des prix, la tentation est grande de transformer une terre agricole en zone constructible, pour le bénéfice de quelques-uns. Sans l'acharnement et la vigilance de citoyens conscients des risques, de nombreuses constructions illégales auraient vu le jour modifiant pour toujours nos paysages, provoquant un mitage et une urbanisation anarchique.

Concernant le centre bourg, la majorité avait annoncé en 2021 un projet d'aménagement des circulations, mais celui-ci tarde à venir. Aux questions de l'opposition, la majorité avoue que « l'étude n'a pas encore démarré ». Pourtant il apparaît aujourd'hui urgent d'y réfléchir alors que les constructions fleurissent. Il est nécessaire d'élaborer un schéma global des circulations et de stationnement sur Fouesnant mettant en cohérence les différents aménagements bientôt effectifs.

Seul un développement harmonieux de notre territoire, équilibré et équitable, permettra une réelle protection de notre environnement.

Vieillir au pays fouesnantais

Nous sommes une population vieillissante ! Ce n'est pas une impression, c'est un constat qui s'appuie sur des études réalisées pour le conseil territorial de santé, le conseil départemental et la communauté de communes.

Les approches actuelles du vieillissement qui poussent ici les citoyens âgés que nous sommes à l'individualisme, au chacun pour soi, chacun chez soi, en silence, présentent trop de risques pour que la communauté de communes du pays fouesnantais tarde à s'emparer **ouvertement** du sujet ; risques de souffrances morales, risques de retard aux prises en charge en santé et en divers accompagnements nécessaires. L'isolement social est choisi par certaines personnes mais ce n'est pas le choix majoritaire. Il est plutôt subi du fait de freins aux rencontres, à la participation aux animations proposées, aux lieux de culture et d'information.



La tendance des politiques nationales et régionales depuis une dizaine d'années est de faire pratiquer toujours davantage de soins hospitaliers en ambulatoire et de s'appuyer sur le vieillissement à domicile. Accélérer cette tendance, sans anticiper les besoins nouveaux et responsabilités que cela crée pour la population, est source d'inquiétudes et de charges nouvelles pour les familles et les proches : transports, temps de présence, adaptation du domicile, coûts des équipements...

Pour toutes ces raisons nous trouvons urgent que :

- le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) diversifie les projets visant à entretenir l'autonomie des personnes (déplacements, choix des hébergements...),
- le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) ait les moyens d'aller au-delà de son travail impérieux de réponse en urgence aux demandes d'aide individuelles des personnes et des familles, par exemple en initiant des ateliers collectifs. le CCAS donne plus de visibilité au panel des droits locaux de la population en cas de difficulté.
- **la place, le fonctionnement et le devenir des EHPAD ainsi que de l'accompagnement à domicile, le besoin d'un habitat alternatif adapté à l'âge et au handicap, soient discutés en public lors d'un conseil communautaire accessible à tous en vidéo.**

Le citoyen doit pouvoir être acteur de sa santé et de ses choix de vie quel que soit son âge !

Pendant ce temps d'inertie communautaire, des entreprises privées profitent des terres fouesnantaises et des ambitions des édiles pour attirer une population âgée aisée ; il y a déjà Ovélia, bientôt « le clos de Jade » à Hent Roudou. Les futurs résidents, nouveaux arrivants sur Fouesnant pour certains, auront besoin de se faire soigner, pèseront sur les capacités d'accompagnement. En cette période de pénurie de professionnels en santé et médico-social, il est à craindre que cela incite au dépassement d'honoraires et retarde la prise en compte d'une partie de la population de la CCPF.

PLU : où es-tu ?

Rappelons qu'en 2001 était prise la première délibération lançant l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le maire actuel et certains conseillers de la majorité étaient déjà présents. 23 ans plus tard, toujours rien et un argent public gaspillé. La raison : à vouloir faire plaisir à certaines familles en passant des terrains agricoles ou naturels en terrains constructibles, la majorité a vu son PLU annulé par les tribunaux. D'autant plus que la majorité envisageait un objectif de croissance de population trop ambitieux. **Pas toujours facile de faire un PLU quand on veut se soustraire aux lois protectrices de l'environnement**, notamment la Loi Littoral.

Alors que l'augmentation de population est de 0,9% par an, la majorité visait le double. Le PLU devait être validé en décembre 2023, mais la majorité avait « oublié » d'informer les élus que le cabinet de conseil était en liquidation. L'absence du PLU permet aussi à certains promoteurs de réaliser des opérations immobilières impossibles avec un règlement plus contraignant. Bref, il va falloir relancer le processus aux frais du contribuable.

Il est urgent de finaliser un PLU qui favorise un aménagement écologique, social et économique du territoire !

Retrouvez nos articles sur : www.alternatifouesnantaise.org

Les élus d'Alternative Fouesnant tiennent une permanence tous les samedis matins de 11h à 12h dans la longère 49, rue de Kérourgué à Fouesnant.

Contactez les élus : alternatifouesnant2020@gmail.com

Contactez l'association : AAF-29@protonmail.com

